



Assemblée générale

Distr. générale
8 juillet 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session
Point 111 de la liste préliminaire*
Contrôle international des drogues

Coopération internationale face au problème mondial de la drogue

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi en application de la résolution [76/188](#) de l'Assemblée générale. On y trouvera un aperçu de la situation mondiale en matière de drogues ainsi que de l'exécution des activités prescrites pour lutter contre la drogue au niveau international, compte tenu du suivi de la Déclaration ministérielle sur le renforcement des actions que nous menons aux niveaux national, régional et international, pour accélérer la mise en œuvre de nos engagements communs à aborder et combattre le problème mondial de la drogue, adoptée lors du débat ministériel de la soixante-deuxième session de la Commission des stupéfiants, en 2019. Il contient également des informations sur les mesures prises par la Commission des stupéfiants et ses organes subsidiaires ainsi que sur l'appui fourni par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, en étroite coopération avec d'autres entités du système des Nations Unies et les parties concernées, en vue d'aider les États à aborder et à combattre le problème mondial de la drogue, y compris les défis posés par les événements internationaux récents, en particulier la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

* [A/77/50](#).



I. Introduction

1. Le présent rapport, établi en application de la résolution [76/188](#) de l'Assemblée générale, donne un aperçu de la situation actuelle en matière de drogues dans le monde et de l'action menée pour aider les États à faire face au problème mondial de la drogue et à le combattre par l'application des conventions internationales relatives au contrôle des drogues, ainsi que de tous les engagements internationaux pris en matière de politique de lutte contre la drogue, découlant de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue de 2009, de la Déclaration ministérielle commune issue de l'examen de haut niveau, en 2014, par la Commission des stupéfiants, de la mise en œuvre par les États Membres de la Déclaration politique et du Plan d'action ainsi que du document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue », qui ont été réaffirmés dans la Déclaration ministérielle sur le renforcement des actions que nous menons aux niveaux national, régional et international pour accélérer la mise en œuvre de nos engagements communs à aborder et combattre le problème mondial de la drogue de 2019.

2. À la lumière des défis sans précédent que posent les récents développements internationaux, y compris la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), il est plus crucial que jamais, pour atteindre les objectifs de développement durable, d'aborder et de contrer conjointement le problème mondial de la drogue, abordant ainsi des questions clefs conformément au principe de responsabilité commune et partagée. Le problème mondial de la drogue ayant de multiples dimensions et étant étroitement lié au développement durable sous tous ses aspects, la coopération entre les entités du système des Nations Unies ainsi qu'avec toutes les parties prenantes est essentielle pour faire progresser la paix et la sécurité, le développement et les droits humains.

3. L'Organisation des Nations Unies est déterminée à aider les États à élaborer et à mettre en œuvre, face au problème mondial de la drogue, des réponses qui soient équilibrées, globales, intégrées, fondées sur des données probantes, respectueuses des droits humains, axées sur le développement et durables. Conformément à la résolution [76/188](#) de l'Assemblée générale, le présent rapport comprend des informations sur la collaboration et la coordination au sein du système des Nations Unies.

II. Ampleur du problème mondial de la drogue

4. Selon le *Rapport mondial sur les drogues 2021*, on estime que 275 millions de personnes âgées de 15 à 64 ans dans le monde ont consommé des drogues au moins une fois au cours de l'année précédente, et que quelque 36 millions ont souffert de troubles liés à la consommation de drogues en 2019. Sur la base de la seule croissance démographique prévue, le nombre de personnes qui consomment des drogues devrait atteindre 299 millions d'ici à 2030.

5. La consommation d'opioïdes et la consommation de drogues injectables sont prédominantes en termes de conséquences négatives sur la santé liées à la consommation de drogues aujourd'hui. Si l'on prend 2010 comme référence, ces dernières années, les décès attribuables aux troubles liés à l'usage de drogues ont augmenté plus rapidement que les indicateurs de l'usage de drogues en général, atteignant 128 000 en 2019. Cela peut refléter l'utilisation, en particulier par injection, d'opioïdes tels que le fentanyl et ses analogues dans certaines régions.

6. Le cannabis demeure la drogue la plus consommée dans le monde. Divers produits à base de cannabis sont devenus plus puissants, tandis que la perception, par les adolescents, des risques liés à la consommation de cannabis diminue rapidement, tendance qui risque d'accroître l'impact négatif du cannabis sur les jeunes générations. En 2019, il a été observé un certain déclin de l'utilisation de nouvelles

substances psychoactives en Europe et en Amérique du Nord, mais l'utilisation de ces substances semble émerger rapidement dans certains pays à revenu faible ou intermédiaire.

7. La fabrication mondiale de cocaïne a plus que doublé sur la période 2014-2019, atteignant une quantité estimée à 1 784 tonnes en 2019. La production mondiale d'opium est restée stable entre 2018 et 2020, s'élevant à 7 410 tonnes en 2020. Bien que l'on ne dispose pas d'estimations directes de la fabrication de stimulants de type amphétamine, les quantités de ces drogues saisies dans le monde ont fortement augmenté en 2019, atteignant des niveaux records et affichant une multiplication par près de six sur une période de 10 ans. L'Internet, y compris le Web ouvert, semble servir de plus en plus de voie pour la publicité et la vente de substances synthétiques, notamment de drogues synthétiques et de produits chimiques utilisés dans la fabrication de diverses drogues synthétiques.

8. Les marchés de la drogue dans la plupart des régions du monde ont été temporairement perturbés par la première vague de la pandémie de COVID-19 mais se sont rapidement rétablis, puis la pandémie a déclenché, en matière de trafic, de nouvelles tendances tout en renforçant certaines dynamiques préexistantes. Parmi ces tendances, on relève des expéditions de plus grande taille et un recours accru aux voies terrestres et fluviales, aux avions privés, au fret aérien et aux colis postaux, ainsi qu'aux méthodes sans contact pour la livraison de drogues aux consommateurs, comme la livraison par courrier. L'usage non médical du cannabis et des sédatifs a augmenté dans le monde entier pendant la pandémie, tandis que l'Amérique du Nord a connu un pic de décès par surdose d'opioïdes dès le début de cette période. La pandémie a toutefois conduit à des innovations dans les services de prévention et de traitement de la toxicomanie, notamment le conseil à distance, la simplification des critères de prescription et une plus grande souplesse dans l'utilisation des agonistes opioïdes.

III. Coopération internationale face au problème mondial de la drogue

A. Suivi de la mise en œuvre des engagements internationaux pris pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue, notamment lors de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale mesures prises par la Commission des stupéfiants et ses organes subsidiaires

9. Dans le cadre du suivi de la Déclaration ministérielle de 2019, la Commission des stupéfiants s'est attachée à accélérer la mise en œuvre de tous les engagements pris depuis 2009. Conformément au plan de travail pluriannuel adopté en juin 2019, la Commission a continué à tenir ses sessions thématiques annuelles pour débattre de la manière dont les différents défis recensés dans la Déclaration ministérielle de 2019 pourraient être relevés au mieux en mettant en œuvre les engagements existants.

10. Ces débats thématiques, tenus du 19 au 21 octobre 2021 selon des modalités hybrides, ont rassemblé plus de 600 praticiennes et praticiens et décideurs et décideuses de plus de 100 États, ainsi que des experts d'entités des Nations Unies, d'organisations intergouvernementales et internationales et de la société civile. Les débats ont permis un échange interactif et inclusif de bonnes pratiques et d'enseignements tirés pour ce qui est de relever les défis suivants : a) les liens grandissants observés entre le trafic de drogues, la corruption et d'autres formes de criminalité organisée, dont la traite des personnes, le trafic d'armes à feu, la cybercriminalité et le blanchiment d'argent ainsi que, dans certains cas, le terrorisme, y compris le blanchiment d'argent en rapport avec son financement ; b) la faiblesse persistante, à l'échelle mondiale, de la valeur du produit du crime confisqué dans le cadre d'affaires de blanchiment d'argent issu du trafic de drogues ; c) l'augmentation

de l'utilisation abusive des technologies de l'information et de la communication pour mener des activités illicites en rapport avec la drogue. Les débats se sont tenus à l'aide d'une plateforme de conférence personnalisée et diffusées sur le Web pour les parties intéressées dans le monde entier. Les résultats de ces débats ont été consignés dans un résumé établi par le Président de la Commission (E/CN.7/2022/CRP.1).

11. En raison de la pandémie de COVID-19, les réunions des organes subsidiaires de la Commission tenues en 2021, à savoir les réunions régionales des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues (pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, l'Europe et l'Amérique latine et les Caraïbes) et la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient, se sont tenues en ligne sous forme de sessions extraordinaires du 20 au 24 septembre 2021, une journée étant prévue pour chaque organe subsidiaire. Les sessions ont réuni 660 participantes et participants de 99 États et 40 observateurs et observatrices de 11 organisations, donnant à chaque organe subsidiaire l'occasion de débattre de l'impact de la pandémie sur sa région dans le cadre des sujets des débats thématiques que la Commission avait choisis pour 2021. Un rapport de procédure sur les sessions des organes subsidiaires a été mis à la disposition de la Commission à sa soixante-cinquième session (E/CN.7/2022/9).

12. Les débats thématiques de septembre 2022 porteront sur la menace que les mesures non conformes aux trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et non respectueuses des obligations découlant du droit international des droits de la personne représentent pour la mise en œuvre des engagements communs suivant le principe d'une responsabilité commune et partagée.

13. À sa soixante-cinquième session ordinaire, tenue du 14 au 18 mars 2022, la Commission a adopté les quatre résolutions suivantes : a) la résolution 65/1, intitulée « Promotion du développement alternatif en tant que stratégie de contrôle des drogues axée sur le développement, compte tenu des mesures de protection de l'environnement » ; b) la résolution 65/2, intitulée « Renforcer la coopération internationale pour lutter de manière globale contre les liens entre le trafic de drogues et le trafic d'armes à feu » ; c) la résolution 65/3, intitulée « Redoubler d'efforts pour lutter contre le détournement de produits chimiques non placés sous contrôle fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de drogues et la prolifération des précurseurs sur mesure » ; d) la résolution 65/4, intitulée « Promouvoir une prévention précoce complète et fondée sur des données scientifiques ».

14. De surcroît, la Commission a décidé d'inscrire la bromphine et le métonitazène au Tableau I de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972. La Commission a également décidé d'inscrire l'eutylone au Tableau II de la Convention sur les substances psychotropes de 1971. La Commission a en outre décidé d'inscrire trois précurseurs du fentanyl, à savoir la 4-AP, le 1-boc-4AP et le norfentanyl, au Tableau I de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988.

15. À sa soixante-cinquième session, la Commission s'est attachée à intensifier la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de la politique internationale en matière de drogues pour améliorer la disponibilité des substances placées sous contrôle et l'accès à ces substances à des fins médicales et scientifiques. Cela est conforme à la partie « bilan » de la Déclaration ministérielle de 2019, dans laquelle les États ont identifié les défis à relever pour la mise en œuvre effective des engagements internationaux, y compris le fait que la disponibilité des substances placées sous contrôle international à des fins médicales et scientifiques restait faible, voire inexistante, dans de nombreuses régions du monde. Pour donner le coup d'envoi de cette initiative, le Président de la Commission a organisé, le jour de l'ouverture de la soixante-cinquième session de la Commission, une manifestation de haut niveau intitulée « Appel conjoint à l'action pour le renforcement de la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de la politique internationale en matière de drogues en vue d'améliorer la disponibilité et l'accès aux substances placées sous contrôle à des fins médicales et scientifiques ». L'appel conjoint à l'action a permis de

sensibiliser à la nécessité impérieuse d'améliorer la disponibilité et l'accès aux substances placées sous contrôle à des fins médicales et scientifiques, y compris dans des situations d'urgence telles que celles provoquées par la pandémie, afin qu'aucun patient ne soit laissé pour compte. Par la suite, une manifestation de sensibilisation a été organisée le 8 juin 2022 au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, en marge du débat du Conseil économique et social consacré à la gestion. Cette manifestation s'est concentrée sur le même thème dans le contexte d'une reconstruction en mieux suite à la pandémie de COVID-19. D'autres manifestations de sensibilisation doivent être organisées à Vienne et dans d'autres offices des Nations Unies, y compris, au second semestre de 2022, un forum spécial d'une journée dont l'objectif est de réunir des experts, des praticiennes et praticiens et des décideuses et décideurs nationaux pour débattre de diverses questions relatives à la disponibilité et à l'accès. La Commission a également lancé sur Twitter une campagne d'information utilisant le hashtag dédié #NoPatientLeftBehind¹.

B. Collaboration et coordination dans le système des Nations Unies

16. De nature multidimensionnelle, le problème mondial de la drogue exige des réponses globales. C'est pourquoi l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) coopère étroitement avec d'autres entités des Nations Unies, notamment dans le cadre de l'Équipe spéciale du système des Nations Unies chargée, sous la direction de l'ONUDC, de coordonner l'application de la position commune en matière de drogues et dans le contexte des programmes thématiques.

17. Pour garantir une vue d'ensemble des activités entreprises par les entités des Nations Unies à l'appui de la mise en œuvre concrète des engagements pris en matière de politique de lutte contre la drogue, l'ONUDC a créé, en 2017 une matrice des initiatives prises à cette fin par lesdites entités et a encouragé ces dernières à actualiser chaque année les informations qui y figurent. Au premier semestre de 2022, de nouvelles initiatives ont été signalées par le Département de la communication globale, le Département des opérations de paix, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), l'ONUDC et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (voir la section IV ci-après).

18. Le Département de la communication globale a produit une couverture régulière de l'actualité par le biais de ses plateformes d'information multimédias et multilingues, y compris la télévision en ligne des Nations Unies, afin de mettre en lumière l'ensemble des questions, tendances et développements relatifs à l'action menée par les Nations Unies pour lutter contre le problème mondial de la drogue. Des événements tels que la Journée internationale contre l'abus et le trafic de drogues, les lancements du *Rapport mondial sur les drogues de l'ONUDC*, qui paraît chaque année, et les sessions de la Commission des stupéfiants ont été mis en avant par les comptes de médias sociaux multilingues du Département. Les centres d'information des Nations Unies dans le monde entier ont organisé des événements de presse pour promouvoir le lancement du *Rapport mondial sur les drogues 2021*, tandis que le Service d'information des Nations Unies à Vienne a diffusé des communiqués de presse portant sur ce sujet et sur d'autres liés aux drogues. En outre, le Département a produit un site Web multilingue actualisé pour promouvoir la Journée internationale contre l'abus et le trafic de drogues en 2021.

19. La Commission des stupéfiants a continué de coopérer avec des entités compétentes des Nations Unies. Par exemple, des experts de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS), du HCDH, de l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, de l'Union postale universelle (UPU)

¹ On trouvera de plus amples informations sur la disponibilité et l'accès sur le site Web de l'ONUDC (<https://unodc.org>).

et de l'ONUDC ont contribué, avec des experts nationaux et des représentants d'organisations intergouvernementales et internationales et de la société civile, aux débats thématiques de la Commission en 2021. La Directrice exécutive de l'ONUDC, le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et la Présidente de l'OICS ont participé à l'« Appel conjoint à l'action » organisé par le Président de la Commission le jour de l'ouverture de la soixante-cinquième session de cette dernière. L'événement a été diffusé sur Twitter à plus de 13 000 personnes dans le monde. En outre, des entités des Nations Unies, y compris l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'OICS, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), ONU-Femmes et l'OMS, ont contribué à la manifestation sur la disponibilité et l'accès organisée par le Président de la Commission des stupéfiants au Siège de l'Organisation des Nations Unies (voir par. 15 ci-dessus).

20. À sa soixante-cinquième session, la Commission a examiné un document de séance sur la coopération et la coordination interinstitutions mises en place pour traiter et combattre le problème mondial de la drogue (E/CN.7/2022/CRP.3) et entendu un exposé sur les travaux menés par l'équipe spéciale de coordination du système des Nations Unies au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Coopération et coordination interinstitutions des actions menées pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue ».

IV. Appui fourni aux États dans les domaines thématiques

A. Réduction de la demande et mesures connexes, y compris la prévention et le traitement, ainsi que d'autres questions ayant trait à la santé

1. Prévention de l'abus de drogues

21. L'ONUDC a continué d'aider les États à renforcer leur capacité à réduire la vulnérabilité à la consommation de drogues, aux troubles liés à leur usage et à d'autres comportements à risque. Pendant la période considérée, l'ONUDC a aidé 29 États à mettre en place et à étendre des interventions de prévention de la toxicomanie fondées sur des données probantes, notamment des formations aux compétences familiales et l'enseignement des aptitudes à la vie quotidienne dans les écoles. Une formation a été dispensée à 400 animateurs et, en conséquence, plus de 10 000 familles, y compris des familles réfugiées ou vivant dans des contextes humanitaires, ont bénéficié d'une amélioration de leur santé mentale et de leur résilience, ce qui, à son tour, favorisera le développement sain et sûr de leurs enfants.

22. Dans le contexte des crises humanitaires actuelles, l'ONUDC, en coordination avec ses partenaires, a livré et traduit ses outils destinés aux parents et aux soignants dans des contextes difficiles afin de doter les familles des bons mécanismes d'adaptation et d'accroître la résilience des enfants, tout en assurant la continuité des services de traitement, de soins de santé et de protection sociale pour les personnes qui consomment des drogues et celles atteintes de troubles liés à leur consommation.

23. L'ONUDC a continué de promouvoir la prévention de la consommation de drogues pour le développement sain et sûr des enfants et des jeunes par le biais de l'initiative « Écoutez d'abord ». Après la série de documents sur l'art d'être parent pour soutenir les familles pendant la pandémie de COVID-19, intitulée « The science of care », l'initiative « Écoutez d'abord » a produit et diffusé une nouvelle série de vidéos et de fiches d'information sur le développement des compétences sociales et émotionnelles des enfants, intitulée « The science of skills ». En 2021, la campagne a été diffusée dans plus de 15 États en 10 langues et a touché plus de 5,4 millions de personnes dans le monde.

24. L'ONUDDC a organisé une session de consultation technique afin d'élaborer une publication conforme aux normes internationales de l'ONUDDC et de l'OMS sur la prévention de l'usage des drogues, qui aide à améliorer le rôle des agents des services de détection et de répression dans la prévention de la toxicomanie en milieu scolaire.

25. En outre, l'ONUDDC a convié 24 300 jeunes à participer de manière significative aux actions de prévention de la toxicomanie menées par leurs communautés à travers son Initiative pour la jeunesse, qui inclut les subventions du Centre pour la prévention de l'abus des drogues et le Forum de la jeunesse de l'ONUDDC. Organisé en ligne, le Forum de la jeunesse a enregistré en 2022 la plus forte participation de son histoire, avec 74 jeunes de 43 États. Les jeunes participants ont adopté des messages clés sur la prévention et préparé une déclaration qui a été prononcée à la soixante-cinquième session de la Commission des stupéfiants. Le réseau informel de scientifiques de l'ONUDDC et de l'OMS a également élaboré et présenté, à la session, une déclaration axée sur la prévention, le traitement et la prise en charge des femmes et des filles, y compris la lutte contre la discrimination et la stigmatisation et la mise à disposition de ressources appropriées pour une prévention et un traitement efficaces en fonction du genre et de l'âge.

2. Traitement des troubles liés à l'usage de drogues, réadaptation, rétablissement et réinsertion sociale ; prévention, traitement et prise en charge du VIH/sida, de l'hépatite virale et d'autres maladies infectieuses à diffusion hémotogène

26. L'ONUDDC a continué de diffuser les *Normes internationales en matière de traitement des troubles liés à l'usage de drogues* à travers des activités de renforcement des capacités de 1 600 décideurs et prestataires de services de traitement, touchant ainsi quelque 34 000 personnes atteintes de troubles liés à l'usage de drogues dans 33 pays. Il a été diffusé, entre autres, des informations fondées sur des données probantes concernant la prévention et le traitement des troubles liés à la consommation de drogues, le traitement des enfants exposés aux drogues à un très jeune âge et la gestion de proximité des surdoses d'opioïdes dans le cadre de l'initiative Stop Overdose Safely.

27. L'ONUDDC et l'OMS ont lancé le Groupe de travail technique interorganisations sur la prévention de l'usage de drogues et le traitement et la prise en charge des troubles liés à leur usage, qui réunit 15 organisations intergouvernementales internationales et régionales afin d'accroître l'impact de la collaboration interinstitutions et d'accélérer la mise en œuvre des recommandations pertinentes de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016, ainsi que de la cible 3.5 de l'objectif de développement durable n° 3 (Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge). Au 1^{er} janvier 2022, l'OMS avait mis en œuvre la onzième révision de la Classification internationale des maladies, qui comprend une section révisée sur les troubles dus à l'alcool, aux drogues et aux conduites addictives.

28. À sa soixante-cinquième session, la Commission a examiné trois documents de séance établis par l'ONUDDC, sur le traitement des troubles liés à la consommation de drogues et des troubles mentaux associés dans les établissements pénitentiaires et les hôpitaux psychiatriques (E/CN.7/2022/CRP.9), les comorbidités dans les troubles liés à la consommation de drogues (E/CN.7/2022/CRP.12) et la promotion d'attitudes non stigmatisantes destinées à garantir la disponibilité, l'accès et la prestation de services de santé, de soins et de services sociaux aux toxicomanes (E/CN.7/2022/CRP.13).

29. L'OMS a procédé à des évaluations rapides de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les services de santé mentale, de neurologie et de toxicomanie, et a réalisé des sondages sur la continuité des services de santé essentiels pendant la pandémie. Des webinaires de formation ont été organisés à l'intention des décideurs afin d'atténuer l'impact de la pandémie sur la mise en œuvre de mesures destinées à minimiser les conséquences négatives de la toxicomanie sur la santé publique et la société. L'OMS a poursuivi la mise en œuvre de son Initiative spéciale pour la santé mentale, qui vise à faire progresser les politiques, la sensibilisation et les droits

humains dans ce domaine et à mettre en place des interventions et des services de qualité pour les personnes atteintes de troubles mentaux, y compris de troubles liés à la consommation de substances. Cette initiative est mise en œuvre en Jordanie, au Paraguay, aux Philippines, en Ukraine et au Zimbabwe, tandis que des activités préparatoires ont commencé au Bangladesh et que des plans d'exécution ont été élaborés pour le Ghana et le Népal.

30. L'ONUSIDA, en tant qu'organisme coordonnateur au sein de l'ONUSIDA pour les personnes qui consomment des drogues et les personnes détenues, a aidé 47 États à élaborer et à mettre en œuvre des interventions en matière de VIH pour ces personnes, notamment dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et des situations de conflit et d'aide humanitaire. Pour lutter contre les inégalités, la discrimination et la violence fondées sur le genre qui ont un impact négatif sur les femmes qui s'injectent des drogues et les femmes détenues, l'ONUSIDA a organisé 96 ateliers pour diffuser une note technique intitulée « Prévention de la transmission mère-enfant du VIH, des hépatites B et C et de la syphilis » et un guide technique intitulé « Prévention de la transmission mère-enfant du VIH en prison ». L'ONUSIDA a testé sur le terrain un outil de suivi des tendances épidémiologiques de la transmission verticale du VIH dans les prisons et dirigé l'élaboration d'un rapport de situation sur le VIH en milieu carcéral, qui a été présenté au Conseil de coordination du programme de l'ONUSIDA.

31. Pour aider les États à lutter contre les inégalités liées aux services de santé destinés aux personnes qui consomment des drogues, l'ONUSIDA a organisé des consultations avec des représentants du monde universitaire et de la communauté des personnes qui consomment des drogues, et présenté les recommandations qui en ont résulté à la soixante-cinquième session de la Commission. L'ONUSIDA a accordé 15 subventions à des organisations de la société civile qui apportent des réponses au VIH aux personnes qui consomment des drogues et aux personnes détenues, et travaillent avec les services de détection et de répression pour faciliter l'accès à ces réponses. Pour intensifier la prévention du VIH parmi les personnes qui consomment des stimulants, l'ONUSIDA a mis au point un module de formation mondial accompagné d'une plateforme de sensibilisation en ligne pour l'Asie centrale et l'Europe orientale.

32. L'OMS a soutenu l'élaboration et la mise en œuvre d'un traitement d'entretien par agonistes opioïdes dans le cadre de la prévention et de la gestion du VIH/sida en Afrique du Sud, au Mozambique et au Nigéria. En collaboration avec l'ONUSIDA et le Comité permanent interorganisations, l'OMS a apporté en Afghanistan un soutien technique sous la forme d'un appui en matière de santé mentale et d'un soutien psychosocial aux personnes qui consomment des drogues et à celles atteintes de troubles liés à leur consommation.

33. ONU-Femmes a aidé, par l'entremise du fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, des femmes vivant avec le VIH ou touchées par celui-ci, y compris celles qui consomment des drogues, à accéder aux services de traitement du VIH et à combattre la violence faite aux femmes, aidant ainsi plus de 4 000 femmes d'Égypte et d'Ukraine à accéder à des informations non stigmatisantes sur la prévention du VIH, à un dépistage du VIH, à des consultations, à un soutien psychologique et juridique et à des antirétroviraux pour plusieurs mois pour réduire les risques liés à la COVID-19 et améliorer l'observance des traitements contre le VIH. Par l'entremise du Fonds pour l'égalité des sexes, ONU-Femmes a continué d'appuyer des groupes de femmes vulnérables au Kirghizistan, y compris des femmes qui consomment des drogues, leur faisant mieux connaître les services de santé, notamment les services de prévention, de traitement et de prise en charge du VIH, et facilitant leur accès à l'emploi et aux services juridiques, à des consultations par des pairs, à un soutien psychosocial et à l'aide humanitaire. En République-Unie de Tanzanie, ONU-Femmes a achevé l'élaboration et la mise en œuvre du plan opérationnel de riposte au VIH pour les femmes, qui bénéficie aux réseaux de consommatrices de drogues et à d'autres groupes.

B. Assurer la disponibilité des substances placées sous contrôle destinées exclusivement à des fins médicales et scientifiques et l'accès à ces substances, tout en prévenant leur détournement

34. L'ONUUDC a continué de collaborer avec les entités des Nations Unies, y compris l'AIEA, l'OICS, le PNUD et l'OMS, ainsi qu'avec ses partenaires, pour plaider en faveur d'un accès accru aux médicaments placés sous contrôle. L'Office a contribué aux sessions de formation régionales organisées par le programme mondial « INCB Learning » et à d'autres événements de renforcement des capacités tenus par l'OICS en avril, mai et juin 2022. En outre, l'ONUUDC a continué de siéger au sein de l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, collaborant avec d'autres entités des Nations Unies pour garantir l'accès aux médicaments placés sous contrôle pour les personnes atteintes de ces maladies.

35. En septembre 2021, l'OICS, l'ONUUDC et l'OMS ont publié une deuxième déclaration conjointe sur l'accès aux médicaments placés sous contrôle, appelant les gouvernements à faciliter l'accès aux médicaments contenant des substances placées sous contrôle dans les situations d'urgence, notamment lors de pandémies et de catastrophes liées au climat.

36. L'ONUUDC a continué de collaborer avec l'African Palliative Care Association pour renforcer les capacités des personnels de santé en République démocratique du Congo. En 2021, les compétences de 40 professionnels de la santé, dont des infirmières, des pharmaciens et des médecins, ont été améliorées par un soutien technique et un renforcement des capacités. Ce travail a permis d'améliorer les services de soins de santé, offrant aux patients dans le besoin un meilleur accès aux médicaments placés sous contrôle pour la gestion de la douleur et les soins palliatifs.

37. L'ONUUDC a appuyé l'action menée par le Président de la Commission pour intensifier la mise en œuvre des engagements pris, dans le cadre de la politique internationale à mener en matière de drogues, d'améliorer la disponibilité et l'accès aux substances placées sous contrôle à des fins médicales et scientifiques.

C. Réduction de l'offre et mesures connexes ; efficacité de la répression ; mesures prises face à la criminalité liée aux drogues, lutte contre le blanchiment d'argent et promotion de la coopération judiciaire

1. Prévention de la criminalité liée aux drogues

38. L'ONUUDC a continué d'associer les jeunes à risque à des activités en face à face et en ligne par le biais du programme « Line Up, Live Up » et d'autres interventions basées sur le sport qui visent à détourner les jeunes de la criminalité, de la violence et de la consommation de drogues. En 2021, les activités ont touché 15 000 jeunes dans 15 États, dont 46 % de filles. Les participantes ont bénéficié d'une formation ciblée sur les compétences nécessaires à la vie courante, spécifiquement axée sur leur autonomisation. En outre, l'ONUUDC a créé des espaces publics sûrs qui favorisent l'engagement positif et le développement des jeunes en fournissant des équipements sportifs à des écoles et à des centres sportifs et communautaires.

39. Les composantes de police des missions du Département des opérations de paix ont continué d'aider les États à renforcer leurs capacités en matière d'enquêtes criminelles, d'analyse de la criminalité, de criminalistique et de collecte de renseignement, ainsi que les capacités de leurs institutions garantes de l'état de droit. La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo a collaboré avec l'Organisation internationale pour les migrations, le PNUD, le Service de la lutte antimines de l'ONU et l'ONUUDC aux fins d'un programme conjoint d'appui à la justice en soutien à la Police nationale de la République démocratique du Congo. La Mission multidimensionnelle intégrée des

Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et l'ONUSUD ont mis en œuvre un projet conjoint visant à aider les services nationaux de détection et de répression à mieux connaître et comprendre le trafic de drogues et le crime organisé. Des préparatifs sont en cours pour que la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et l'ONUSUD apportent un soutien conjoint à la Police nationale sud-soudanaise.

2. Lutte contre le trafic de stupéfiants et de substances psychotropes

40. Grâce à ses initiatives mondiales phares, notamment le Programme de communication aéroportuaire (AIRCOP) et le Programme de contrôle des conteneurs, l'ONUSUD s'est associé à l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et à l'Organisation mondiale des douanes (OMD) pour aider les États à renforcer la sécurité aux frontières en soutenant les unités de contrôle portuaire, les unités de contrôle du fret aérien et les équipes spéciales conjointes d'interdiction aéroportuaire aux frontières aériennes, terrestres et maritimes le long des principaux itinéraires de trafic de drogues. Une assistance technique et un renforcement des capacités ont été fournis aux agents des services de détection et de répression de première ligne en ce qui concerne le profilage des passagers et du fret utilisés pour le transport de marchandises illicites. En 2021, plus de 175 tonnes de divers stupéfiants ont été saisies grâce aux interventions menées dans le cadre du Programme de communication aéroportuaire et du Programme de contrôle des conteneurs.

41. En avril 2022, l'ONUSUD et l'OMD ont organisé une conférence régionale sur le contrôle des conteneurs pour la région des Caraïbes dans le cadre du soutien du fonds commun à la Police nationale haïtienne. Le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti a participé à la conférence et soutenu financièrement la participation de la Police nationale.

42. L'ONUSUD a également aidé les États à lutter contre le trafic de drogues en facilitant la coopération entre les juridictions. En 2021, le Réseau de coopération judiciaire pour l'Asie centrale et le Caucase du Sud a facilité sept demandes de coopération judiciaire et émis 15 alertes de coordination sur des saisies de drogues en collaboration avec le Centre régional d'information et de coordination d'Asie centrale. Dans le cadre de son programme mondial de renforcement de la coopération en matière de justice pénale le long des itinéraires de trafic de drogues, l'ONUSUD a mené 298 activités d'assistance technique et de renforcement des capacités en Amérique latine et en Afrique de l'Ouest, y compris 44 forums sur des affaires d'enquête destinés à faciliter la coopération et l'échange d'informations sur les enquêtes après saisie, activité dont ont bénéficié plus de 15 000 agents des services de détection et de répression, procureurs et agents de justice pénale.

3. Liens avec d'autres formes de criminalité organisée, dont le blanchiment d'argent, la corruption et d'autres activités criminelles

43. Par le biais du Programme mondial contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme, l'ONUSUD a continué d'aider les États à appliquer la Convention de 1988 et à élaborer et appliquer des mesures efficaces pour lutter contre le blanchiment du produit des drogues et priver les criminels et les organisations criminelles de leurs gains illicites. Les services de détection et de répression, y compris les services de contrôle des frontières, des douanes et de l'immigration, les autorités judiciaires et les cellules de renseignement financier, ont continué de bénéficier d'activités de renforcement des capacités sur mesure, qui ont également été dispensées à distance et sous forme hybride en raison de la pandémie de COVID-19.

44. Par le biais de son Programme mondial contre la cybercriminalité, l'ONUSUD a continué d'aider les États d'Amérique latine, d'Asie du Sud-Est et d'Afrique de l'Ouest à renforcer leur capacité à enquêter sur le trafic de drogues en ligne mené par des groupes criminels organisés opérant sur le Web ouvert et le dark Web, généralement avec des cryptomonnaies, et à engager des poursuites. En 2022, l'ONUSUD a fourni des données de recherche et des conseils techniques aux agents

des services de détection et de répression et de la justice pénale en ce qui concernait la coopération transcontinentale en matière de production et de trafic de drogues et d'opioïdes synthétiques entre l'Amérique latine et l'Asie via le darknet et les plateformes de médias sociaux.

D. Questions transversales : drogues et droits humains, jeunes, enfants, femmes et collectivités

1. Drogues et droits humains, jeunes, femmes, enfants, membres vulnérables de la société et collectivités

45. L'ONUDDC a continué d'aider les États à améliorer la qualité de services de traitement et de prise en charge complets et fondés sur des données probantes et les droits humains en renforçant les capacités de 360 professionnels de 24 États et mettant en place des mécanismes d'assurance de la qualité. Avec l'OMS, l'ONUDDC a lancé la publication intitulée « Quality assurance in treatment for drug use disorders: key quality standards for service appraisal » (Assurance qualité du traitement des troubles liés à la consommation de drogues : normes de qualité clefs pour l'évaluation des services) lors d'une réunion d'information à laquelle ont participé 240 professionnels de 80 États.

46. L'ONUDDC a continué de travailler avec les États pour mettre en œuvre Treatnet Family, programme de renforcement des capacités comprenant des éléments de thérapie familiale pour le traitement des adolescents atteints de troubles liés à la consommation de substances, y compris ceux qui sont en contact avec le système de justice pénale. Les résultats publiés d'une étude de faisabilité ont démontré une réduction de la consommation de substances et une amélioration du fonctionnement familial, de la communication et du bien-être mental.

47. L'ONUDDC a aidé 19 États à renforcer l'application des Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes (Règles de Bangkok) afin d'améliorer la situation des femmes détenues et leur réinsertion sociale. Des agents pénitentiaires de la Libye, des Maldives, de la Mauritanie, du Nigéria, du Soudan et du Viet Nam ont été formés aux Règles de Bangkok et à l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela). Dans le cadre de l'action qu'il mène pour promouvoir l'alignement des législations nationales sur les Règles de Bangkok et les normes internationales y relatives, l'ONUDDC a fourni une assistance législative au Bénin, à la Gambie, au Ghana, au Kazakhstan, au Kirghizistan, à Sri Lanka, au Viet Nam et à la Zambie, ce qui a permis de réviser les lois pénitentiaires et d'autres textes législatifs pertinents qui sont en attente d'adoption officielle. En Thaïlande et au Viet Nam, l'ONUDDC a organisé des ateliers pour déployer le *Référentiel sur les mesures non privatives de liberté tenant compte des questions de genre*, qui est axé, entre autres, sur le sujet des femmes arrêtées pour des infractions liées à la drogue.

48. Le HCDH a continué à collaborer avec l'ONUSIDA, le PNUD, l'OMS et d'autres partenaires pour diffuser et promouvoir les directives internationales concernant les droits de la personne et la politique en matière de drogues. En septembre 2021, le troisième dialogue régional sur la mise en œuvre de ces directives a été organisé conjointement par le HCDH, l'ONUSIDA, le PNUD et d'autres partenaires. Un dialogue national avec le pouvoir judiciaire albanais a été organisé par le HCDH, le PNUD et d'autres partenaires, ce qui a conduit à l'intégration des directives dans les programmes nationaux de formation des juges.

49. Le HCDH a produit une vidéo d'information pour plaider en faveur de la dépénalisation de la possession et de l'utilisation de drogues pour usage personnel. En mars 2022, le HCDH a facilité la présentation à la Commission des stupéfiants de l'étude du Groupe de travail sur la détention arbitraire concernant la détention arbitraire liée aux politiques en matière de drogues ([A/HRC/47/40](#)), préparée conformément à la résolution 42/22 du Conseil des droits de l'homme. Des

manifestations régionales virtuelles traitant de cette étude ont été organisées en Afrique, en Asie et en Europe de juillet 2021 à juin 2022.

50. En collaboration avec ONU-Femmes et l'Association internationale des policières, l'ONUSD a publié le *Manuel de prestation de services policiers tenant compte des questions de genre aux femmes et aux filles victimes de violence*, qui comprend des conseils sur la réduction des stéréotypes et de la discrimination à l'égard des femmes qui consomment des drogues et sur l'évaluation et la prise en charge des problèmes de drogue et d'alcool qui peuvent accroître le risque que les auteurs commettent des violences sexistes.

51. En outre, ONU-Femmes, l'ONUSD et d'autres partenaires ont organisé un événement parallèle intitulé « Femmes qui consomment des drogues : intersection de l'injustice et des opportunités » en marge de la soixante-cinquième session de la Commission des stupéfiants. Cet événement a exploré les défis et mis en évidence les possibilités de réforme en termes de lutte contre l'inégalité des genres, de politiques en matière de drogues et d'autres questions sociales et structurelles qui créent des inégalités croisées pour les femmes qui consomment des drogues et qui ont du mal à réaliser leurs droits à la santé.

2. Politiques et mesures proportionnées et efficaces et garanties juridiques relatives aux procédures pénales et à l'appareil judiciaire

52. L'ONUSD a fourni des conseils législatifs au Nigéria pour l'aider à modifier les dispositions de sa loi sur le Service national de détection et de répression des infractions liées à la drogue relatives aux politiques de condamnation équitable, en vue de les aligner sur les Règles minima des Nations Unies pour l'élaboration de mesures non privatives de liberté (Règles de Tokyo) et les normes internationales y relatives.

53. L'ONUSD, en partenariat avec l'Union européenne, a mis en œuvre le projet de lutte contre la drogue et la criminalité organisée qui s'y rapporte au Nigéria, projet axé sur l'examen des normes relatives aux droits humains et sur l'élaboration d'outils de formation pertinents pour les agents des services nigériens de détection et de répression. La Legal Advocacy Response to Drugs Initiative, qui comprend un réseau de 127 avocats et praticiens du droit de l'ensemble du Nigéria, a continué de fournir des services juridiques gratuits aux personnes indigentes arrêtées pour détention de drogue, aux toxicomanes et à leur famille, garantissant ainsi l'accès des pauvres à la justice et empêchant la stigmatisation des personnes impliquées dans des infractions liées à la drogue. En 2021, les membres de l'Initiative ont défendu 73 personnes indigentes arrêtées pour détention de drogue et conclu 116 affaires. Ils ont également participé à l'élaboration et à la mise en œuvre des directives sur les peines relatives aux drogues et aux infractions y relatives de la Haute Cour fédérale du Nigéria.

54. L'ONUSD a continué d'élaborer du matériel de soutien technique sur le traitement comme alternative à la condamnation ou à la sanction pénale pendant quatre étapes différentes du continuum de la justice pénale. Après la première consultation préparatoire informelle de mai 2021, qui portait sur les alternatives au stade de la préarrestation et sur le rôle des agents des services de détection et de répression, la deuxième consultation, en octobre 2021, a porté sur le stade de l'instruction et couvert les principes clés permettant de mettre en œuvre des mesures non privatives de liberté qui soient réalisables, responsables et efficaces des points de vue tant de la santé que de la justice. À l'issue des troisième et quatrième consultations, qui se tiendront en 2022, il est envisagé de publier un ensemble de ressources au début de 2023. Enfin, un programme pilote sur l'offre d'un traitement comme alternative a été lancé au Kenya.

E. Questions transversales qui se posent pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue : situation mouvante, évolutions et circonstances du moment, dangers et risques nouveaux et persistants, dont les nouvelles substances psychoactives, conformément aux trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et aux autres instruments internationaux applicables

1. Lutte contre les nouvelles substances psychoactives, les stimulants de type amphétamine, y compris la méthamphétamine, le détournement de précurseurs et préprécurseurs et l'usage non médical ou abusif fait de produits pharmaceutiques contenant des stupéfiants et des substances psychotropes

55. L'ONUDDC a diffusé des informations sur les menaces émergentes que représentent les drogues synthétiques et les précurseurs utilisés dans leur fabrication illicite au moyen de son système d'alerte précoce sur les nouvelles substances psychoactives, notamment par plus de 26 messages publics et trois publications. Des informations sur les nouvelles substances psychoactives les plus nocives, les plus répandues et les plus persistantes ont été fournies à l'OMS pour l'examen de ces substances à la quarante-quatrième réunion de son Comité d'experts sur la pharmacodépendance, informations qui ont abouti à la recommandation de placer trois substances sous contrôle international.

56. L'ONUDDC, par le biais de son programme mondial SMART (Synthetics Monitoring; Analyses, Reporting and Trends), a continué de renforcer les capacités et d'aider les États à produire et à analyser des données et des informations scientifiques sur les drogues de synthèse. Deux rapports régionaux sur les drogues de synthèse ont été publiés en 2021.

57. L'ONUDDC a continué de renforcer les capacités et l'efficacité des laboratoires nationaux de criminalistique et des services de détection et de répression en fournissant des manuels sur les méthodes de laboratoire recommandées et des lignes directrices en matière de criminalistique, en élaborant et dispensant des cours de formation virtuelle et en laboratoire sur la manipulation, l'investigation et la détection en toute sécurité des drogues, y compris les nouvelles substances psychoactives et leurs précurseurs, en fournissant des trousseaux d'analyse sommaire, y compris des appareils de spectroscopie Raman portables, en fournissant des substances placées sous contrôle à usage scientifique provenant de la collection d'étalons de référence de l'ONUDDC, et en organisant des activités d'assistance et des exercices de collaboration internationale, notamment un test d'aptitude pour les laboratoires nationaux auquel 310 laboratoires de 86 États ont participé en 2021. En outre, l'ONUDDC a fourni un soutien scientifique à des services de détection et de répression d'Afrique de l'Ouest, d'Amérique centrale et du Sud, d'Asie et des Caraïbes. Le renforcement des capacités techniques de manipulation et d'élimination en toute sécurité des produits chimiques saisis utilisés dans la fabrication illicite de drogues s'est poursuivi pour les États d'Amérique centrale et du Sud.

58. L'utilisation de la Boîte à outils de l'ONU sur les drogues synthétiques, produit conjoint de l'OICS, de l'ONUDDC, de l'UPU et de l'OMS lancé en mars 2019, a été encouragée pendant la période de référence. Pour aider les États pendant la pandémie de COVID-19, la Boîte à outils comprend un module spécialisé qui traite des incidences qu'a la pandémie sur les réponses à apporter au problème des drogues synthétiques.

59. En novembre 2021, face à l'aggravation du problème mondial des drogues synthétiques, l'ONUDDC a lancé sa stratégie, qui énonce quatre domaines d'action : le multilatéralisme, l'alerte précoce, les réponses sanitaires et les interventions de lutte contre les stupéfiants.

2. Situation mouvante, évolutions et circonstances du moment, dangers et risques nouveaux et persistants

60. Pendant la période de référence, plusieurs activités ont été mises en œuvre pour améliorer les données et l'analyse des drogues, à commencer par le lancement de la version révisée du questionnaire destiné aux rapports annuels en juin 2021. Le questionnaire révisé a été mis en œuvre au moyen d'un instrument basé sur le Web, à savoir la plateforme d'échange de données, et soutenu par un réseau de points focaux désignés par les États.

61. En 2021, il a été organisé 12 séances d'information technique destinées aux points focaux et aux autorités nationales compétentes afin de présenter le contenu de la version révisée du questionnaire destiné aux rapports annuels et la nouvelle plateforme. Les séances d'information ont été suivies par plus de 600 participantes et participants de 100 États. À l'issue de la campagne de collecte de données aux fins du rapport annuel 2021, des données avaient été communiquées par 105 États et territoires, chiffre comparable à celui des années précédentes. La nomination de points focaux nationaux s'est révélée essentielle pour faciliter la communication de données par les États.

62. L'ONUDC a soutenu la mise en place d'enquêtes sur la consommation de drogues au Guatemala, au Kazakhstan, en Ouzbékistan et au Pakistan. L'Office a continué de collaborer avec l'ONUSIDA, l'OMS et des organisations de la société civile pour rationaliser la collecte de données internationales et harmoniser les normes d'épidémiologie des drogues.

63. Une nouvelle série de publications analytiques intitulée *Cocaine Insights* a été introduite par l'ONUDC pour présenter les dernières connaissances et tendances relatives aux marchés de la cocaïne. Parallèlement, une série de réunions d'experts faisant intervenir des États d'Afrique, d'Amérique latine et d'Europe a été organisée pour favoriser les échanges de connaissances sur les marchés et les méthodes de production de la cocaïne et partager le savoir-faire en matière de surveillance et d'analyse. Un instrument pilote de collecte de données sur les sites de production a été lancé dans des États d'Afrique et d'Amérique latine. Dans le cadre du projet relatif au commerce d'opiacés afghans, l'ONUDC a continué de surveiller le trafic d'opiacés en provenance de ce pays en procédant à des analyses et en consultant des experts.

F. Renforcement de la coopération internationale fondée sur le principe de la responsabilité commune et partagée

64. Dans le cadre de sa contribution à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la Commission des stupéfiants a soumis une contribution de fond au forum politique de haut niveau sur le développement durable 2022 et une proposition de texte pour la déclaration ministérielle axée sur le thème « Reconstruire en mieux après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), tout en avançant sur la voie d'une mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». La Commission a participé au débat consacré aux questions de coordination du Conseil économique et social, tenu en février 2022, dans le but de faciliter la coordination au sein du système des Nations Unies et entre les organes subsidiaires du Conseil. Le Président de la Commission a présenté un message vidéo et participé au débat intitulé « Réflexions sur les travaux des organes subsidiaires du Conseil économique et social ». La Commission a également participé au débat consacré à la gestion en juin 2022 et fait rapport sur les travaux de la Commission en préparation du forum politique de haut niveau de 2022.

65. La Commission a continué de s'employer à renforcer la coopération verticale avec le Conseil économique et social, son organe de tutelle, ainsi que la coopération horizontale avec les autres commissions techniques du Conseil. À l'appui des travaux du Conseil, un point permanent de l'ordre du jour sur les contributions de la Commission aux travaux du Conseil est inscrit à l'ordre du jour des sessions

ordinaires de la Commission. En outre, la Commission a contribué activement à l'examen en cours, par le Conseil, des travaux de fond et des méthodes de travail de ses organes subsidiaires. Le 8 juillet 2021, en marge du forum politique de haut niveau sur le développement durable 2021, la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, toutes deux commissions fonctionnelles du Conseil basées à Vienne, ont organisé une manifestation conjointe intitulée « Un relèvement durable et résilient suite à la COVID-19 ».

G. Développement alternatif ; coopération régionale, interrégionale et internationale aux fins d'une politique équilibrée de contrôle des drogues axée sur le développement ; résolution des problèmes socioéconomiques

1. Aspects socioéconomiques et développement alternatif

66. L'ONUDC a continué de fournir une assistance technique à l'Afghanistan, à la Bolivie (État plurinational de), à la Colombie, à l'Iran (République islamique d'), au Myanmar, au Pérou et à la République démocratique populaire lao, donnant aux populations vulnérables touchées par la culture et la consommation de drogues, la pauvreté et l'insécurité les moyens d'assurer durablement leur subsistance. Les programmes de développement alternatif visent à aider les communautés à faire face à l'adversité en créant et en soutenant des sources de revenus licites, notamment en apportant une aide aux petites et moyennes entreprises et aux travailleurs du secteur informel. Ce soutien aux moyens de subsistance licites est devenu de plus en plus important pour les communautés en 2020 et 2021, car il a renforcé leur résilience à la pandémie de COVID-19.

67. En Afghanistan, la priorité de l'Office reste d'appuyer l'abandon des cultures illicites et de fournir une assistance immédiate pour répondre aux besoins humains fondamentaux et sauver des vies et des moyens de subsistance. Dans sa phase initiale, le programme de développement alternatif de l'ONUDC aidera 5 000 ménages ruraux à passer de la culture et de la vente illicites de pavot à opium à des activités entrepreneuriales licites de manière durable, afin d'améliorer leur qualité de vie.

68. Une analyse, par l'ONUDC, de l'évolution de la pauvreté et des revenus parmi les bénéficiaires de projets de développement alternatif à grande échelle en Afghanistan et en Colombie de 2010 à aujourd'hui a montré que les bénéficiaires tendaient à être les plus pauvres au sein de leur communauté. Les projets réussis comportaient un ensemble complet d'interventions pour chaque bénéficiaire, y compris des ressources en espèces, la création rapide de revenus, la sécurité alimentaire, des activités productives à long terme avec accès aux marchés, la promotion de la cohésion communautaire et le renforcement des capacités.

69. En Afghanistan, l'ONUDC a réalisé des évaluations d'impact des projets de développement alternatif mis en œuvre conjointement avec le PNUD. Ces évaluations ont fourni des preuves statistiquement valides et solides de l'impact des projets de développement alternatif sur les questions multidimensionnelles liées à la pauvreté et sur les cultures de drogues illicites. L'an dernier, l'ONUDC a renforcé son évaluation de l'impact du développement alternatif sur la sécurité alimentaire, compte tenu de la crise alimentaire qui sévit actuellement en Afghanistan.

2. Coopération technique et financière en faveur de politiques globales et équilibrées de contrôle des drogues axées sur le développement et de solutions économiques de remplacement viables

70. L'ONUDC a continué d'œuvrer, en partenariat avec l'Allemagne, le Pérou et la Thaïlande, au renforcement du dialogue politique pour promouvoir un développement alternatif. Ces activités ont donné lieu à la présentation d'un document de séance (E/CN.7/2022/CRP.7) et à l'organisation d'une manifestation parallèle à la soixante-

cinquième session de la Commission des stupéfiants, ainsi qu'à l'organisation d'une réunion de groupe d'experts sur le développement alternatif.

71. L'ONUDC a continué d'améliorer ses programmes en forgeant des partenariats public-privé et en renforçant l'accès aux marchés et le commerce équitable. En 2021, l'Office a continué de promouvoir une coopération solide avec la société de café Malongo, qui conclut actuellement des contrats avec des coopératives agricoles en Bolivie (État plurinational de), au Myanmar et en République démocratique populaire lao et le fera également bientôt en Colombie.

72. Le fonds d'affectation spéciale pour l'Afghanistan a été créé en octobre 2021 pour soutenir une programmation conjointe des Nations Unies dans le contexte de la crise humanitaire. Dans le cadre de ce fonds, l'ONUDC fournit aux communautés agricoles des options de sécurité alimentaire efficaces et des alternatives de production licites.

73. L'ONUDC a poursuivi sa coopération technique avec l'Afghanistan, la Bolivie (État plurinational de), la Colombie, le Myanmar et la République démocratique populaire lao et d'autres États dans le cadre de projets de développement alternatif pour renforcer et harmoniser la collecte de données en vue d'obtenir des preuves comparatives solides de ce qui fonctionne dans la réduction de la pauvreté et des cultures de drogues illicites et de la manière d'optimiser et d'accélérer les résultats du développement alternatif dans différents contextes locaux.

H. Gouvernance et situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

1. Travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

74. Le groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC a continué de jouer un rôle important en servant de cadre à des échanges de vues sur les questions stratégiques et budgétaires, l'évaluation, le contrôle, l'élaboration et l'exécution des programmes, l'intégration des questions de genre et le renforcement de la gouvernance des ressources humaines. À la reprise de sa soixante-quatrième session, en décembre 2021, la Commission des stupéfiants a décidé de recommander au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision intitulé « Améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime : prorogation du mandat du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ». Le Conseil a ensuite adopté le projet de décision en tant que décision 2022/316, dans laquelle il a décidé, entre autres : a) de renouveler le mandat du groupe de travail pour une durée illimitée ; b) que le groupe de travail serait dirigé par un Bureau ; c) que le groupe de travail continuerait de tenir, au moins une fois par an, une réunion formelle qui comprendrait un dialogue avec la direction exécutive de l'ONUDC ; d) que les points examinés par le groupe de travail seraient regroupés en parties opérationnelles et programmatiques. La Commission a également adopté la résolution 64/7, dans laquelle elle a défini l'orientation de fond des travaux du groupe de travail. Un dialogue avec la Directrice exécutive a eu lieu le 4 février 2022, suivi de réunions régulières en février et juillet 2022. Les membres du Bureau du groupe de travail ont été approuvés à la soixante-cinquième session de la Commission des stupéfiants et à la trente et unième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

2. Informations sur la stratégie de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime 2021-2025

75. La stratégie adopte une approche centrée sur les personnes et souligne la position unique qu'occupe l'ONUDC dans les piliers des Nations Unies que sont la paix et la sécurité, le développement et les droits humains, ainsi que son triple rôle qui englobe le travail normatif, la recherche et l'assistance technique en soutien aux États. Elle s'articule autour de cinq domaines thématiques : a) aborder et combattre le problème mondial de la drogue ; b) prévenir et combattre la criminalité organisée ; c) prévenir et combattre la corruption et la criminalité économique ; d) prévenir et combattre le terrorisme ; et e) prévenir la criminalité et promouvoir la justice pénale.

76. L'ONUDC a mis en place, pour la stratégie, un cadre de suivi et d'établissement de rapports afin de pouvoir régulièrement observer les progrès et partager des points de situation avec les États. L'ONUDC a fourni un point de situation sur l'état de la mise en œuvre de la stratégie au groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée sur l'amélioration de la gouvernance et de la situation financière de l'Office en février 2022. L'établissement de rapports sur la mise en œuvre de la stratégie se fera par deux voies, à savoir le rapport de la Directrice exécutive sur les activités de l'ONUDC, qui a été mis à la disposition de la Commission des stupéfiants à sa soixante-cinquième session (E/CN.7/2022/2-E/CN.15/2022/2), et le rapport d'activité annuel axé sur les résultats, qui sera présenté au groupe de travail au second semestre de 2022.

3. Planification stratégique

77. Conformément à sa stratégie 2021-2025, l'ONUDC a adopté, pour des régions et des États spécifiques, plusieurs documents stratégiques dans lesquels les principaux engagements et priorités de la stratégie sont adaptés aux besoins spécifiques du niveau géographique concerné. En novembre 2021, la Directrice exécutive a lancé le programme pour l'Asie centrale 2022-2025. En février 2022, la Directrice exécutive a lancé, avec le Président colombien, la Vision stratégique pour l'Amérique latine et les Caraïbes 2022-2025. En mars 2022, il a été lancé la Vision stratégique de l'ONUDC pour le Nigéria 2030, et finalisé le nouveau programme régional pour l'Asie du Sud-Est et le Pacifique 2022-2026 en étroite collaboration avec les principaux partenaires régionaux. En juin 2022, il a été lancé la deuxième Stratégie de l'ONUDC et de l'ONU pour l'égalité des genres et l'avancement des femmes (2022-2026).

4. Programmation intégrée

78. L'ONUDC a poursuivi la transition de ses projets et programmes vers la solution intégrée de planification, de gestion et d'établissement de rapports du Secrétariat, Umoja, qui établit un lien entre les dépenses des programmes et les résultats concrets. Ce système permet également de lier les dépenses à la réalisation des objectifs de développement durable et de ceux d'intégration de la dimension de genre. Par l'adoption d'instructions de gestion révisées sur l'approbation et la révision des programmes mondiaux, régionaux et nationaux, l'ONUDC s'est efforcé d'améliorer la coordination et l'intégration des programmes et d'intégrer dans son travail programmatique des engagements transversaux sur l'égalité des genres, l'autonomisation des jeunes, l'inclusion des personnes handicapées et le respect des droits humains.

5. Activités d'évaluation

79. En dépit des défis posés par la pandémie de COVID-19, l'ONUDC a finalisé, pendant la période considérée, 15 évaluations et la première évaluation stratégique sur l'égalité des genres. Ces activités ont inclus le travail mené par l'ONUDC en Asie centrale et occidentale, avec une étude de cas sur la mise en œuvre du programme de renforcement des familles. L'évaluation groupée des programmes de l'ONUDC liés à la toxicomanie et à son traitement devrait également être achevée en 2022. En outre,

l'ONUSDC a mis en œuvre des évaluations pilotes pour accroître leur opportunité et leur utilité, conformément à la politique d'évaluation révisée.

80. L'application Unite Evaluations a été utilisée pour toutes les évaluations de l'ONUSDC, facilitant l'accès aux connaissances qui en sont issues. L'ONUSDC a également dirigé la première métasynthèse conjointe, à l'échelle du système, des résultats de l'évaluation et du contrôle dans le cadre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, ce qui a permis d'éclairer efficacement la formulation de politiques.

6. Initiatives de mobilisation de fonds et de coopération avec le secteur privé

81. Le plan de collecte de fonds de l'ONUSDC a été élaboré et approuvé en 2021 afin d'étendre les partenariats existants et de diversifier davantage la base de donateurs. En 2021, l'intérêt des donateurs pour les domaines relevant du mandat de l'ONUSDC s'est accru grâce à une plus grande sensibilisation et à un engagement stratégique, les promesses de dons atteignant 370 millions de dollars. La tendance à l'augmentation des investissements de partenaires dans les domaines relevant du mandat de prévention de la criminalité s'est poursuivie.

7. Situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

82. En dépit des efforts faits pour accroître la mobilisation de fonds et les partenariats, la situation financière de l'ONUSDC demeure précaire. L'Office continue de faire face à une réduction persistante des recettes destinées à des fins générales et de subir des pressions accrues sur son budget ordinaire et ses fonds d'appui aux programmes. Les recettes destinées à des fins générales devraient s'élever à 9 millions de dollars pour la période 2022-2023, ce qui reflète une tendance à la stagnation. Les faibles niveaux de financement à des fins non spécifiées posent à l'ONUSDC un problème de taille s'agissant de la mise en œuvre efficace de ses mandats et de ses programmes, ainsi que de sa capacité à gérer ses opérations de manière stratégique, à exercer un contrôle institutionnel efficace, à financer des activités clefs et à lancer de nouvelles initiatives et de nouveaux programmes.

83. La persistance de la pandémie a continué de perturber l'exécution du programme, même si des améliorations ont été constatées. L'ONUSDC a continué d'examiner ses activités, coordonné la programmation de ses activités avec les donateurs et les bénéficiaires nationaux et pris des mesures pour faciliter l'exécution des activités au siège et sur le terrain. Grâce aux efforts de l'Office, l'exécution des programmes devrait atteindre 585,2 millions de dollars pour la période 2022-2023, soit une augmentation de 26,6 millions de dollars (4,8 %) par rapport aux 558,6 millions de dollars enregistrés pour la période 2020-2021.

V. Observations finales

84. Les développements internationaux récents, y compris la pandémie de COVID-19, ont posé des défis sans précédent au monde et aux processus bien établis du système des Nations Unies. La pandémie a mis à mal une décennie de progrès réalisés en matière de développement durable, entraînant un important recul dans la mise en œuvre du Programme 2030. Il est maintenant plus évident que jamais que les problèmes mondiaux ne peuvent être traités de manière isolée ; l'adoption d'une approche holistique, équilibrée et coordonnée fondée sur le principe de la responsabilité commune et partagée est de la plus haute importance.

85. Garantir la disponibilité des substances placées sous contrôle à des fins médicales et scientifiques et l'accès à ces substances est devenu plus difficile ces derniers temps et doit être une priorité. La pandémie a exacerbé les perturbations de la chaîne d'approvisionnement en médicaments placés sous contrôle dans plusieurs régions du monde, tandis que certains États sont confrontés à des situations d'urgence qui rendent encore plus difficile l'accès des patients aux médicaments nécessaires. Je

demande donc à tous les États d'honorer les engagements pris et de veiller à ce qu'aucun patient ou personne ne soit laissé pour compte.

86. Dans le même temps, il reste important de prévenir l'utilisation non médicale et le détournement des substances placées sous contrôle. La prolifération rapide de nouvelles substances psychoactives et de précurseurs non placés sous contrôle constitue un défi mondial. L'émergence constante de précurseurs sur mesure sans utilisation légitime connue, utilisés dans la fabrication illicite de substances placées sous contrôle, est particulièrement préoccupante. Il est impératif que ces substances soient placées sous contrôle international sans tarder. J'invite les États à coopérer et à intensifier leurs efforts à tous les niveaux pour relever ce défi.

87. La coopération internationale est devenue indispensable compte tenu des liens croissants qui existent entre le trafic de drogues et d'autres formes de criminalité transnationale organisée. Pour lutter efficacement contre le trafic de drogues et perturber les activités des groupes criminels organisés, j'invite les États à intensifier la coopération régionale et internationale dans des domaines tels que le renforcement des capacités, l'assistance financière et technique et les opérations conjointes.

88. En s'attaquant au problème mondial de la drogue, il est impératif que les États ne perdent pas de vue les personnes qui sont au cœur du problème. Les personnes qui consomment des drogues sont souvent atteintes de troubles mentaux et d'autres pathologies, y compris le VIH et le sida. En tant que membres vulnérables de la société, elles ont été touchées de manière disproportionnée par la pandémie. Il importe que les États s'attaquent aux conséquences sanitaires et sociales de l'usage de drogues en mettant en œuvre des approches multisectorielles et humaines, articulées autour de plusieurs axes, pour traiter les troubles liés à cet usage.

89. Malgré ces temps difficiles, l'ONUDC et la Commission des stupéfiants, qui est l'un des organes directeurs de l'ONUDC, ont assuré la continuité des activités et continué de s'acquitter de leurs mandats et d'aider les États à mettre en œuvre les engagements pris en matière de politique de lutte contre la drogue. La Commission et l'ONUDC ont adapté de manière innovante et habile leurs orientations de fond et leurs méthodes de travail pour faire face aux réalités actuelles et aux nouveaux problèmes. Conformément à l'« esprit de Vienne » d'inclusivité et d'ouverture, ils ont continué de s'engager et de collaborer avec les États, les entités des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et internationales et la société civile pour aborder tous les aspects du problème mondial de la drogue. En naviguant dans ce monde complexe, il importe de reconnaître et de saisir les opportunités qui permettront à la communauté mondiale de mieux se relever de la pandémie de COVID-19 et de faire progresser la mise en œuvre complète du Programme 2030.